



Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2732>

Intervention de Damien Besnard (CAN, Créteil) sur le projet de loi Blanquer « école de la confiance »

- Syndicats Nationaux - SNES FS - L'École Émancipée et le mouvement de l'EE dans les instances nationales du SNES - Conseil National du SNES 15 & 16 janvier 2019 - Date de mise en ligne : jeudi 17 janvier 2019

Date de parution : 18 février 2019

l'école
emancipée

L'École Émancipée

Le paragraphe sur le projet de loi « École de la confiance » rappelle les dispositions que le SNES et la FSU contestent. L'article 1 est bien entendu emblématique des dangers que comporte ce texte, et il est évidemment impensable d'en obtenir la suppression. Mais il ne faut pas négliger les autres enjeux. Par exemple, le fait que ce texte ouvre la porte à davantage d'expérimentations de réformes au Code de l'éducation. Qu'il renforce aussi le contrôle du Ministre par la suppression du CNESCO et son remplacement par un Conseil d'évaluation de l'école, à la botte du Ministre, comme cela le sera aussi de la nomination des directeurs des nouveaux ESPE via des commissions présidées par les recteurs. Dans ce nouveau cadre, on peut craindre une mise sous tutelle des ESPE par le biais d'une formation mettant l'accent sur l'acquisition de pratiques de terrain formatées par l'Institution. De plus, il est prévu que la formation initiale des personnels favorise l'entrée dans le métier par la pédagogie, avec la transformation du statut des AED pour leur donner des fonctions enseignantes. Par ailleurs, dans le cadre d'une Éducation nationale à budget contraint, on peut également craindre que cette loi vienne renforcer l'école privée, notamment par l'obligation d'instruction à compter de 3 ans. En effet, cette obligation est assortie d'une obligation faite aux mairies de financer la scolarisation des enfants en âge d'entrer en maternelle qui, faute de places suffisantes ou d'existence d'écoles maternelles publiques dans certaines communes, seraient ainsi scolarisés dans le privé. Le projet de loi pour une école de la confiance vient donc se rajouter à tous les projets, comme CAP 22, qui visent à remettre en cause l'égalité de tous les élèves sur le territoire et menacent le statut et les droits des fonctionnaires. Pour ces raisons, la FSU s'est prononcée contre lors du vote au CSE et le texte y a été majoritairement rejeté par les organisations syndicales. Blanquer avait promis qu'il ne proposerait pas de nouvelle loi sous ce gouvernement. Avec la FSU, le SNES doit donc demander l'abandon de ce projet de loi.